



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Arrêté portant délimitation de zonage archéologique

DIRECTION REGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES

Service Régional de l'Archéologie

LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE, PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le code du Patrimoine, notamment ses articles L.522-4, L.522-5 et R.523-6 prévoyant la possibilité de définir, dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique nationale, des zones de présomption de prescriptions archéologiques, préalablement à la réalisation de projets d'aménagement affectant le sous-sol ;

VU l'arrêté n°2014/SGAR/DRAC/123, du 20 juin 2014 de Monsieur Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays-de-la-Loire, portant délégation de signature à Monsieur Louis BERGES, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

VU l'arrêté n° 2016/DRAC/1 du 29 février 2016, signé de monsieur Louis BERGES, directeur régional des affaires culturelles, portant subdélégation de signature administrative et financière ;

VU l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique sur le zonage archéologique objet du présent arrêté, en date des 4 et 5 novembre 2015 ;

CONSIDERANT que des vestiges archéologiques intéressant l'histoire des civilisations à différentes périodes chronologiques sont présents sur plusieurs zones dans le périmètre du territoire de la commune concernée par le présent arrêté ;

CONSIDERANT que leur protection implique la transmission de permis de construire, de démolir et d'autorisations d'installations et travaux divers au préfet de région ;

ARRETE
(n°281)

Article 1^{er} : Les zones définies dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique nationale sur la commune de ANCENIS (44) sont indiquées dans l'annexe 1 (tableau) et délimitées dans l'annexe 2 (carte) du présent arrêté.

Article 2 : : Les projets d'aménagement entrant dans le champ d'application de l'article R.523-4 du code du Patrimoine doivent faire l'objet d'une saisine du préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles – Service régional de l'archéologie – 1 rue Stanislas Baudry - BP 63518 - 44035 Nantes Cedex 1) dans les périmètres des zones et au-dessus des seuils définis en annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3 : En dehors des zones définies par le présent arrêté, les alinéas 2 à 6 de l'article R. 523-4 du code du Patrimoine s'appliquent.

Article 4 : En application de l'article R.523-6 du code du Patrimoine, le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de LOIRE-ATLANTIQUE. Une copie de l'arrêté et de ses annexes sera adressée par le Préfet du département au Maire concerné, aux fins d'affichage en mairie pendant un délai d'un mois minimum.

Article 5 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 28 juin 2016

Pour le Directeur régional des affaires culturelles
L'adjoint au Conservateur régional de l'archéologie
Conservateur régional du patrimoine
Jean-Philippe BOUVET

Service régional de l'archéologie, DRAC des Pays-de-la-Loire, zones de présomptions archéologiques de la commune de : ANCENIS

Seuil en m²	Zone	Numéro de l'EA	Nom du site / Lieu-dit-cadastral	(Chronologie) vestiges
zonage de saisine seuil à 100m²	1	44 003 0001	/ LE PONT	(Néolithique) faune
zonage de saisine seuil à 100m²	2	44 003 0002	DOLMEN DE LA PIERRE COUVRETIÈRE / ANCENIS, BOULEVARD DE LA MARNE	(Néolithique final - Age du bronze ancien) dolmen Campaniforme
zonage de saisine seuil à 100m²	3	44 003 0003	/ ILE VERTE	(Néolithique moyen - Néolithique final) céramique;matériel lithique;fauneCampaniforme
zonage de saisine seuil à 100m²	3	44 003 0003	/ ILE VERTE	(Néolithique moyen - Néolithique final) céramique;matériel lithique;fauneCerny
zonage de saisine seuil à 100m²	4	44 003 0004	LA GRESERIE / LA GRESERIE	(Néolithique) menhir
zonage de saisine seuil à 100m²	6	44 003 0006	PIROGUE DU PONT D'ANCENIS / LE PONT	(Age du fer - Gallo-romain) pirogue
zonage de saisine seuil à 100m²	8	44 003 0008	/ LA LOIRE	(Epoque indéterminée) pirogue
zonage de saisine seuil à 100m²	9	44 003 0009	/ L'ILE COTON	(Epoque moderne - Epoque contemporaine) maison
zonage de saisine seuil à 100m²	11	44 003 0011	/ L'ILE COTON	(Epoque moderne - Epoque contemporaine) maison
zonage de saisine seuil à 100m²	12	44 003 0012	/ L'ILE COTON	(Epoque moderne - Epoque contemporaine) maison
zonage de saisine seuil à 100m²	13	44 003 0013	/ L'ILE COTON	(Epoque moderne - Epoque contemporaine) maison
zonage de saisine seuil à 100m²	14	44 003 0014	/ L'ILE COTON	(Epoque moderne - Epoque contemporaine) maison
zonage de saisine seuil à 100m²	15	44 003 0015	CAFE DE LA MERE PICON / L'ILE COTON	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) maison
zonage de saisine seuil à 100m²	16	44 003 0016	ANCIEN PORT / ANCENIS, BOULEVARD JOUBERT	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) port
zonage de saisine seuil à 100m²	17	44 003 0017	/ LA LOIRE	(Epoque indéterminée) construction
zonage de saisine seuil à 100m²	20	44 003 0020	/ ILE DELAGE	(Epoque moderne) quai

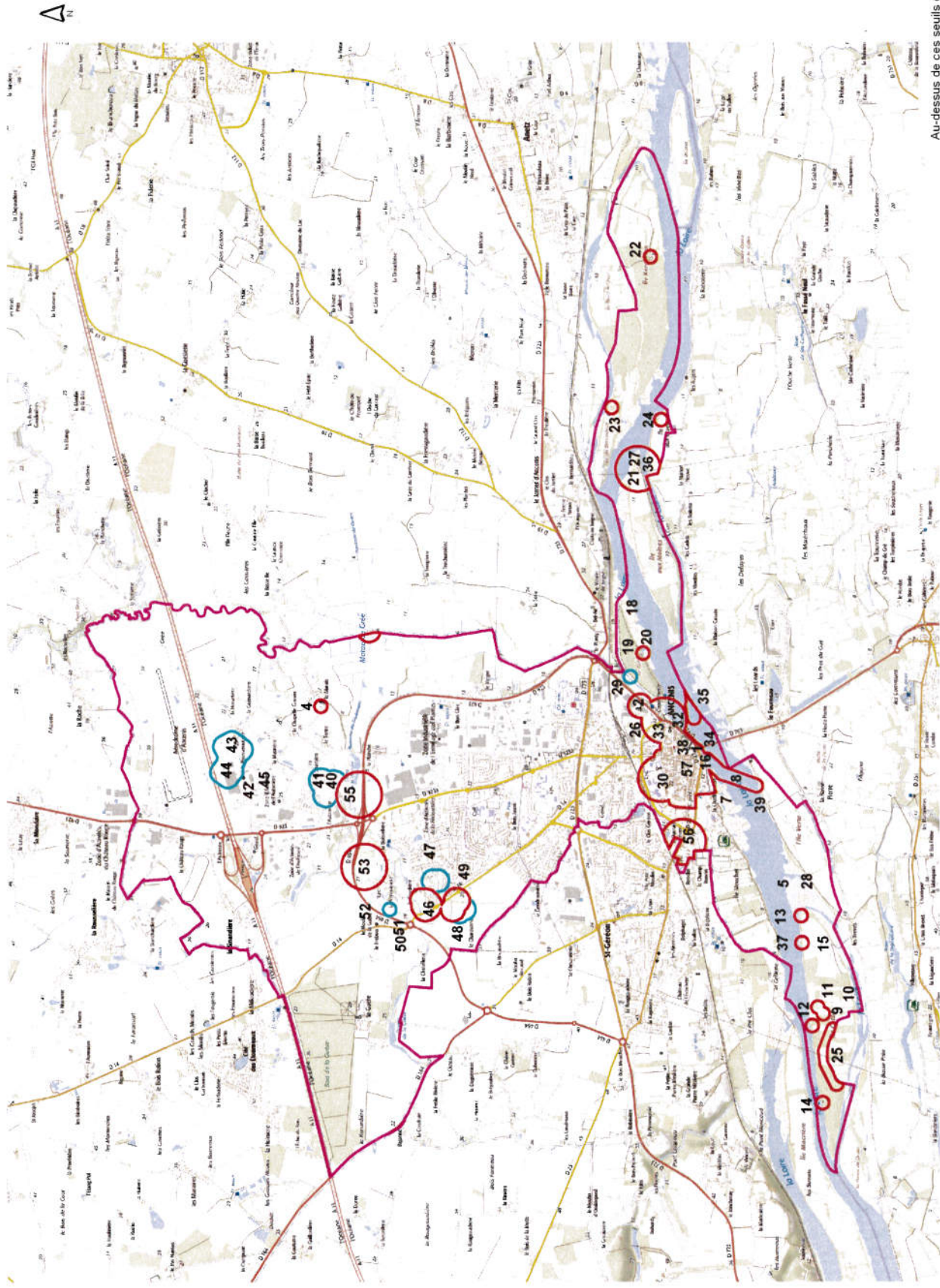
zonage de saisine seuil à 100m²	21	44 003 0021	CHAPELLE SAINT CLEMENT / L'ILE AUX MOINES	(Epoque moderne - Epoque contemporaine) bâtiment
zonage de saisine seuil à 100m²	21	44 003 0021	CHAPELLE SAINT CLEMENT / L'ILE AUX MOINES	(Epoque moderne - Epoque contemporaine) église
zonage de saisine seuil à 100m²	22	44 003 0022	/ L'ILE KERGUELEN	(Epoque moderne - Epoque contemporaine) maison
zonage de saisine seuil à 100m²	23	44 003 0023	/ ILE DU BERNARDEAU	(Epoque moderne - Epoque contemporaine) maison
zonage de saisine seuil à 100m²	24	44 003 0024	/ L'ILE AUX OISEAUX	(Epoque moderne - Epoque contemporaine) maison
zonage de saisine seuil à 100m²	25	44 003 0025	/ L'ILE COTON	(Epoque moderne - Epoque contemporaine) frontière
zonage de saisine seuil à 100m²	26	44 003 0026	/ ANGENIS	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) port ?
zonage de saisine seuil à 100m²	27	44 003 0027	/ BRAS DE L'ILE AUX MOINES	(Epoque indéterminée) bateau
zonage de saisine seuil à 100m²	30	44 003 0030	COUVENT DES CORDELIERS / ANGENIS, RUE DU COLLEGE, RUE DES CORDELIERS	(Bas moyen-âge - Epoque moderne) couvent
zonage de saisine seuil à 100m²	31	44 003 0031	DUIITS DE L'EPERON / DUIT PEAGER D'ANGENIS / LA CHARBONNIERE	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) digue
zonage de saisine seuil à 100m²	32	44 003 0032	EGLISE SAINT-PIERRE, CHAPELLE SAINT-BARNABE / ANGENIS, PLACE SAINT-PIERRE	(Haut moyen-âge - Epoque moderne) cimetière
zonage de saisine seuil à 100m²	32	44 003 0032	EGLISE SAINT-PIERRE, CHAPELLE SAINT-BARNABE / ANGENIS, PLACE SAINT-PIERRE	(Haut moyen-âge - Epoque moderne) église
zonage de saisine seuil à 100m²	32	44 003 0032	EGLISE SAINT-PIERRE, CHAPELLE SAINT-BARNABE / ANGENIS, PLACE SAINT-PIERRE	(Haut moyen-âge - Epoque moderne) sarcophage
zonage de saisine seuil à 100m²	33	44 003 0033	LE PONTREAU / ANGENIS, RUE GEORGES CLEMENCEAU	(Moyen-âge) pont
zonage de saisine seuil à 100m²	34	44 003 0034	/ LE PONT	(Age du bronze final) céramique;armes
zonage de saisine seuil à 100m²	35	44 003 0035	DUIT DE L'ILE AUX MOINES / DUIT PEAGER D'ANGENIS / LA LOIRE, ANGENIS	(Haut moyen-âge) digue
zonage de saisine seuil à 100m²	36	44 003 0036	LOIRE / LOIRE	(Période récente) bateau
zonage de saisine seuil à 100m²	37	44 003 0037	LOIRE / LOIRE	(Période récente) bateau
zonage de saisine seuil à 100m²	38	44 003 0038	LE CHATEAU D'ANGENIS / ANGENIS	(Haut moyen-âge - Epoque moderne) château fort
zonage de saisine seuil à 100m²	38	44 003 0038	LE CHATEAU D'ANGENIS / ANGENIS	(Haut moyen-âge - Epoque moderne) sépulture
zonage de saisine seuil à 100m²	39	44 003 0039	ILE VERTE /	(Haut-empire) céramique

zonage de saisine seuil à 100m²	46	44 003 0046	LE PLANTIS 1 /	(Haut moyen-âge) enclos curvilinéaire Mérovingien
zonage de saisine seuil à 100m²	46	44 003 0046	LE PLANTIS 1 /	(Haut moyen-âge) habitat Mérovingien
zonage de saisine seuil à 100m²	46	44 003 0046	LE PLANTIS 1 /	(Haut moyen-âge) trous de poteau (ensemble de) Mérovingien
zonage de saisine seuil à 100m²	48	44 003 0048	LA GILARDIERE /	(Second Âge du fer) enclos quadrangulaire
zonage de saisine seuil à 100m²	48	44 003 0048	LA GILARDIERE /	(Second Âge du fer) habitat
zonage de saisine seuil à 100m²	48	44 003 0048	LA GILARDIERE /	(Second Âge du fer) production métallurgique
zonage de saisine seuil à 100m²	49	44 003 0049	LA GILARDIERE /	(Age du bronze? - Age du fer?) fossés (réseau de)
zonage de saisine seuil à 100m²	49	44 003 0049	LA GILARDIERE /	(Age du bronze? - Age du fer?) incinération ?
zonage de saisine seuil à 100m²	53	44 003 0053	LA PERROUINIÈRE / LA PERROUINIÈRE	(Paléolithique moyen - Néolithique final) occupation
zonage de saisine seuil à 100m²	54	44 003 0054	LA PERROUINIÈRE / LA PERROUINIÈRE	(Haut-empire) incinération
zonage de saisine seuil à 100m²	54	44 003 0054	LA PERROUINIÈRE / LA PERROUINIÈRE	(Haut-empire) nécropole ?
zonage de saisine seuil à 100m²	55	44 003 0055	LA PLANCHE /	(Néolithique final - Age du bronze ancien) fossés (réseau de)
zonage de saisine seuil à 100m²	55	44 003 0055	LA PLANCHE /	(Néolithique final - Age du bronze ancien) habitat
zonage de saisine seuil à 100m²	55	44 003 0055	LA PLANCHE /	(Néolithique final - Age du bronze ancien) trous de poteau (ensemble de)
zonage de saisine seuil à 100m²	56	44 003 0056	COUVET DES URSULINES / CASERNE ROHAN	(Epoque moderne - Epoque contemporaine) couvent
zonage de saisine seuil à 100m²	57	44 003 0057	VILLE MEDIEVALE ET MODERNE /	(Moyen-âge - Période récente) ville
zonage de saisine seuil à 3000m²	29	44 003 0029	BRAS DE L'ILE DELAGE / ILE DELAGE, LA GOUTTE	(Paléolithique - Néolithique) foyer
zonage de saisine seuil à 3000m²	29	44 003 0029	BRAS DE L'ILE DELAGE / ILE DELAGE, LA GOUTTE	(Paléolithique - Néolithique) occupation
zonage de saisine seuil à 3000m²	40	44 003 0040	LA SAVINIÈRE / ZONE 5 /	(Age du bronze ancien - Age du bronze final) village
zonage de saisine seuil à 3000m²	41	44 003 0041	LA SAVINIÈRE / ZONE 5 /	(Second Age du fer) bâtiment Tène ancienne
zonage de saisine seuil à 3000m²	41	44 003 0041	LA SAVINIÈRE / ZONE 5 /	(Second Age du fer) bâtiment Tène finale

zonage de saisine seuil à 3000m ²	41	44 003 0041	LA SAVINIÈRE / ZONE 5 /	(Second Age du fer) bâtiment Tène moyenne
zonage de saisine seuil à 3000m ²	41	44 003 0041	LA SAVINIÈRE / ZONE 5 /	(Second Age du fer) enclos Tène ancienne
zonage de saisine seuil à 3000m ²	41	44 003 0041	LA SAVINIÈRE / ZONE 5 /	(Second Age du fer) enclos Tène finale
zonage de saisine seuil à 3000m ²	41	44 003 0041	LA SAVINIÈRE / ZONE 5 /	(Second Age du fer) enclos Tène moyenne
zonage de saisine seuil à 3000m ²	41	44 003 0041	LA SAVINIÈRE / ZONE 5 /	(Second Age du fer) habitat Tène ancienne
zonage de saisine seuil à 3000m ²	41	44 003 0041	LA SAVINIÈRE / ZONE 5 /	(Second Age du fer) habitat Tène finale
zonage de saisine seuil à 3000m ²	41	44 003 0041	LA SAVINIÈRE / ZONE 5 /	(Second Age du fer) habitat Tène moyenne
zonage de saisine seuil à 3000m ²	43	44 003 0043	LA SAVINIÈRE / ZONE 3 /	(Second Age du fer) enclos trapézoïdal(e) Tène finale
zonage de saisine seuil à 3000m ²	43	44 003 0043	LA SAVINIÈRE / ZONE 3 /	(Second Age du fer) enclos trapézoïdal(e) Tène moyenne
zonage de saisine seuil à 3000m ²	43	44 003 0043	LA SAVINIÈRE / ZONE 3 /	(Second Age du fer) exploitation agricole Tène finale
zonage de saisine seuil à 3000m ²	43	44 003 0043	LA SAVINIÈRE / ZONE 3 /	(Second Age du fer) exploitation agricole Tène moyenne
zonage de saisine seuil à 3000m ²	44	44 003 0044	LA SAVINIÈRE / ZONE 1 /	(Second Age du fer) bâtiment Tène finale
zonage de saisine seuil à 3000m ²	44	44 003 0044	LA SAVINIÈRE / ZONE 1 /	(Second Age du fer) enclos quadrangulaire Tène finale
zonage de saisine seuil à 3000m ²	44	44 003 0044	LA SAVINIÈRE / ZONE 1 /	(Second Age du fer) ferme Tène finale
zonage de saisine seuil à 3000m ²	47	44 003 0047	LE PLANTIS 2 /	(Second Age du fer) enclos Tène moyenne
zonage de saisine seuil à 3000m ²	52	44 003 0052	LA MARCHANDERIE (2) / LA MARCHANDERIE	(Age du fer?) production métallurgique
zonage de saisine seuil à 10000m ²	5	44 003 0005	LOIRE / LOIRE	(Période récente) bateau
zonage de saisine seuil à 10000m ²	7	44 003 0007	PIROGUE DE LA CHARBONNIÈRE / LA DAVRAYS	(Haut moyen-âge) pirogue
zonage de saisine seuil à 10000m ²	10	44 003 0010	BRAS DU BREVET / LES BREVETS	(Période récente) bateau
zonage de saisine seuil à 10000m ²	18	44 003 0018	/ ILE DELAGE (POINTE AMONT, RIVE GAUCHE)	(Epoque indéterminée) bateau
zonage de saisine seuil à 10000m ²	19	44 003 0019	/ ILE DELAGE (BRAS NORD)	(Néolithique) céramique; matériel lithique

zonage de saisine seuil à 10000m ²	28	44 003 0028	GREVES DE L'ILE VERTE / L'ILE VERTE	(Haut moyen-âge - Moyen-âge classique) pirogue monoxy/le bois
---	----	-------------	-------------------------------------	---

Cartographie des zones de présomption de prescriptions archéologiques de la commune d'Ancenis
 élaborée à partir des vestiges significatifs connus au 23/09/2015



- zonage de saisine seuil à 10 000m²
- zonage de saisine seuil à 3 000m²
- zonage de saisine seuil à 100m²

Au-dessus de ces seuils de surface d'aménagement la DRAC est destinataire des dossiers d'aménagements projetés dans la zone de présomption et est susceptible de prescrire un diagnostic archéologique. Les fichiers SIG sont disponibles sur l'atlas des patrimoines à l'adresse suivante : <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>